



Les troubles musculo-squelettiques en Europe Définitions et données statistiques

Synthèse

Introduction

Depuis plusieurs années, on assiste en Europe à une augmentation du nombre de travailleurs souffrant de troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces pathologies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres et de la colonne vertébrale sont en effet parmi les plus répandues dans les Etats membres de l'Union européenne et sont en constante augmentation. 40 millions de travailleurs seraient concernés par ces problèmes de santé. Les TMS prennent ainsi au fil des années une importance alarmante, aussi bien en termes de souffrances individuelles qu'en termes de charge économique. Selon certaines estimations, les TMS entraîneraient pour l'ensemble de la société un coût financier se situant entre 0,5% et 2% du PIB¹. Jusqu'à aujourd'hui, la mise en œuvre d'actions de prévention n'a pas réussi à enrayer ce qu'il convient d'appeler une épidémie.

L'objet du présent document est d'apporter un éclairage sur ce que le terme TMS recouvre dans les différents pays et d'informer sur les dernières évolutions statistiques.

1. Définition des TMS

D'après la définition de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, les TMS d'origine professionnelle couvrent une large gamme de maladies inflammatoires et dégénératives de l'appareil locomoteur dont :

- des inflammations des tendons (tendinites et ténosynovites), notamment dans l'avant-bras et le poignet, le coude et les épaules, dans les professions impliquant des périodes de travail répétitif et statique prolongées ;
- des myalgies c'est-à-dire des douleurs et troubles fonctionnels des muscles, survenant principalement dans la région du cou et des épaules, dans les professions impliquant des postures de travail statiques ;

¹ BUCKLE Peter, DEVEREUX Jason. *Work related neck and upper limb musculoskeletal disorders*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 1999, 117 p. Format PDF. Disponible sur : <http://agency.osha.eu.int/publications/reports/201/en/index.htm>
ISBN 92-828-8174-1

- une compression des nerfs - syndrome canalaire - intervenant en particulier dans le poignet et l'avant bras ;
- des dégénérescences de la colonne vertébrale, généralement dans la nuque et la région lombaire, notamment pour les travailleurs pratiquant la manutention manuelle ou des tâches physiques pénibles. Cela peut également se traduire par de l'arthrose de la hanche ou des genoux.

Ces troubles sont chroniques et les symptômes n'apparaissent généralement qu'après une exposition prolongée à des facteurs de risques liés au travail² tels que postures inconfortables, tâches monotones et répétitives, organisation du travail et méthodes de travail inadaptées et levage de charges lourdes.

La Commission européenne recommande³ aux Etats membres « d'introduire dans leurs dispositions législatives, réglementaires ou administratives relatives aux maladies reconnues scientifiquement comme d'origine professionnelle, susceptibles d'indemnisation et devant faire l'objet de mesures préventives » les maladies suivantes :

- maladies ostéoarticulaires des mains et des poignets provoquées par les vibrations mécaniques
- maladies angio-neurotiques provoquées par les vibrations mécaniques
- maladies des bourses péri-articulaires dues à la pression
- bursite pré et sous rotulienne
- bursite olécranienne
- bursite de l'épaule
- maladies par surmenage des gaines tendineuses
- maladies par surmenage du tissu péri-tendineux
- maladies par surmenage des insertions musculaires et tendineuses,
- lésions méniscales consécutives à des travaux prolongés effectués en position agenouillée ou accroupie
- paralysies des nerfs dues à la pression
- syndrome du canal carpien.
- arrachement par surmenage des apophyses épineuses
discopathies de la colonne dorsolombaire causées par des vibrations verticales répétées de l'ensemble du corps y figurent

A partir de la définition donnée par l'Agence européenne, nous avons listé, pour un certain nombre de pays, les TMS inscrites sur les listes de maladies professionnelles. Le but était de voir quels types de TMS étaient reconnus comme maladie professionnelle.

² AGENCE EUROPEENNE POUR LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL. *Prévenir les troubles musculo-squelettiques liés au travail*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 2000, 41 p. Format PDF. Disponible sur : <http://agency.osha.eu.int/publications/magazine/3/index.htm?language=fr>
ISBN 92-95007-16-6

³ COMMISSION EUROPEENNE. *Recommandation du 19 septembre 2003*. JOUE L238 du 25/09/2003

Tableau 1 : Liste des TMS inscrits sur les listes de maladies professionnelles

Pays de l'UE	TMS inscrits sur les listes nationales de MP
Allemagne⁴	<ul style="list-style-type: none"> • Affections de la gaine synoviale et des tissus tendineux (tendons et attaches musculaires) • Lésions du ménisque du un travail physique répété ou prolongé qui sollicite l'articulation du genou. • Pathologies causées par une friction extérieure (travaux avec des outils et machines pneumatiques et similaires) • Troubles circulatoires des mains causés par des vibrations • Lésions chroniques des bourses séreuses causes par une pression continue • Lésions des nerfs • Fracture de l'apophyse épineuse vertébrale • Affections du rachis lombaire causes par le port de charges lourdes pendant de nombreuses années ou par un travail effectué dans une posture de flexion extrême pendant de nombreuses années • Affections du rachis cervical causées par le port de charges lourdes sur les épaules pendant de nombreuses années • Affections du rachis lombaire causées par des vibrations essentiellement verticales transmises au corps entier en position assise pendant de nombreuses années
Autriche⁵	<ul style="list-style-type: none"> • maladies dues aux vibrations liées à des travaux impliquant l'utilisation d'outils à air comprimé ou d'outils ou machines similaires (comme les scies à moteur, par exemple) ou à des travaux effectués avec des machines à marteler • Maladies liées aux travaux exécutés avec des outils pneumatiques • lésions chroniques des bourses séreuses des articulations du genou ou du poignet causées par une pression constante ou des vibrations continues • fractures des apophyses • lésions du ménisque affectant les mineurs ayant travaillé régulièrement au moins trois ans au fond et les autres personnes ayant travaillé régulièrement au moins trois ans en position agenouillée ou accroupie • lésions des nerfs par compression
Belgique⁶	<ul style="list-style-type: none"> • affections ostéo articulaires des membres supérieurs provoquées par les vibrations mécaniques • affections de la colonne lombaire associées à des lésions dégénératives précoces provoquées par les vibrations mécaniques transmises au corps par le siège • affections angio-neurotiques des membres supérieurs provoquées par les vibrations mécaniques • affections ostéo-articulaires provoquées par les vibrations mécaniques • maladies des bourses péri-articulaires dues à des pressions, cellulites sous-cutanées • maladies dues au surmenage des gaines tendineuses, du tissu péri-tendineux, des insertions musculaires et tendineuses chez les artisans du spectacle • arrachement par surmenage des apophyses épineuses • atteinte de la fonction des nerfs due à la pression
Danemark⁷	<ul style="list-style-type: none"> • douleurs dorsales • douleurs chroniques au cou et à l'épaule • Ténosynovites (affections synoviales) • dégénérescences du tendon de la coiffe des rotateurs de l'épaule • syndrome du canal carpien • Maladies des os, des articulations, des vaisseaux ou des nerfs (syndrome de Raynaud, neuropathie) • épicondylites des joueurs de tennis et joueurs de golf (tennis elbow et golf elbow) • affections des tendons de l'épaule • affections du ménisque • bursites du genou et autres bursites • arthrite dégénérative de l'articulation du genou
Espagne⁸	<ul style="list-style-type: none"> • bursites • ténosynovites • paratendinites • tendinites d'insertion • fractures de l'apophyse épineuse par arrachement et les périostites

⁴ HVBG. *Liste der Berufskrankheiten* Format PDF. Disponible sur : <http://www.hvbg.de/d/pages/statist/bk/bklist/bklist.html>

⁵ AUVA. *Liste der Berufskrankheiten* Format PDF. Disponible sur : <http://www.auva.at/mediaDB/48479.PDF>

⁶ FMP. *Liste des maladies professionnelles*. Format PDF. Disponible sur http://www.fmp.fgov.be/fr/listes_fr01.htm

⁷ NATIONAL BOARD OF INDUSTRIAL INJURIES. *List of occupational diseases*. Format PDF. Disponible sur http://www.ask.dk/in_english/publications/guides/

Pays de l'UE	TMS inscrits sur les listes nationales de MP
	<ul style="list-style-type: none"> • lésions du ménisque pour les mineurs • syndrome du canal carpien • paralysie du nerf sciatique, paralysie du nerf cubital
Finlande ⁹	<ul style="list-style-type: none"> • lésions liées à des contraintes répétitives • ténosynovites • péri-tendinites • épicondylites humérales • bursites
France ¹⁰	<ul style="list-style-type: none"> • tendinopathie de la coiffe des rotateurs (épaule) • épicondylite (coude) • syndrome du canal carpien • lésions chroniques du ménisque • troubles angioneurotiques de la main • arthrose du coude • ostéonécrose du semi-lunaire • ostéonécrose du scaphoïde carpien, atteinte vasculaire cubito-palmaire • syndrome de Raynaud • ténosynovites (poignet) avec la liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies • affections chroniques du rachis lombaire
Irlande ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> • bursites au coude et au genou • crampes à la main ou à l'avant bras dues à des mouvements répétitifs • inflammations des tendons de la main ou de l'avant-bras • syndrome de Raynaud • paralysie du nerf cubital • syndrome du canal carpien • épicondylite latérale
Italie ¹²	<ul style="list-style-type: none"> • maladies ostéo-articulaires et angioneurotiques causées par des vibrations mécaniques (mains, bras) ainsi que leurs conséquences directes
Luxembourg ¹³	<ul style="list-style-type: none"> • maladies des gaines synoviales ou des tissus péri-tendineux • lésions méniscales • affections provoquées par les vibrations des outils pneumatiques • maladies chroniques des bourses séreuses • paralysies des nerfs • fractures des apophyses épineuses vertébrales
Portugal ¹⁴	<ul style="list-style-type: none"> • ténosynovites • épicondylites • tendinites • ostéonécrose du semi-lunaire • ostéonécrose du scaphoïde carpien • lésions du ménisque • paralysies des nerfs • bursites • Arthrose du coude • Perturbations angio-neurotiques de la main

⁸ INSHT *Cuadro de enfermedades profesionales*

⁹ FIOH. *Occupational diseases in 2002 : new cases of occupational diseases reported to the finnish register of occupational diseases*. Helsinki : FIOH, 2004, 62 p. Format PDF. Disponible sur <http://www.ttl.fi/NR/rdonlyres/AF1A239E-A09D-47AB-9F69-16ED2B6D12ED/0/Occupational.pdf>

ISBN 951-802-576-2

¹⁰ INRS, MSA. *Les maladies professionnelles : guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale*. Paris : INRS, 2004, 350 p. Format PDF. Disponible sur : <http://inrs.dev.optimedia.fr/mp3/>
ISBN 2-7389-1218-4

¹¹ DFSA. *Prescribed occupational diseases* Disponible sur : <http://www.welfare.ie/publications/sw33.html>

¹² ISPEL. *Malattie professionali*. Disponible sur : <http://www.ispesl.it/infmp/mp93.htm>

¹³ AAA. *Tableaux des maladies professionnelles*. Disponible sur : <http://www.aaa.lu>

Pays de l'UE	TMS inscrits sur les listes nationales de MP
Royaume-Uni ¹⁵	<ul style="list-style-type: none"> • syndrome du canal carpien • ténosynovites • crampes du bras et de l'avant bras • bursites du genou et du coude
République tchèque ¹⁶	<ul style="list-style-type: none"> • lésions des nerfs périphériques des extrémités supérieures entraînant des neuropathies ischémiques ou compressives liées à des travaux impliquant l'utilisation d'outils ou d'appareils vibratiles • lésions des os et des articulations de la main, du poignet ou du coude liées à des travaux impliquant l'utilisation d'outils ou d'appareils vibratiles • lésions des tendons, des capsules des tendons ou des points d'attache des muscles ou des articulations des extrémités liées à une surcharge exercée de façon répétée pendant une longue période • lésions des nerfs périphériques des extrémités entraînant des neuropathies compressives liées à une surcharge exercée de façon répétée pendant une longue période, • lésions du ménisque • bursites • Maladies circulatoires de la main

Parmi les TMS les plus souvent inscrits sur les listes de maladies professionnelles, on trouve en premier lieu les atteintes tendineuses (ténosynovites, tendinites, épicondylites). Viennent ensuite les atteintes nerveuses (syndrome du canal carpien), les bursites (du genou et du coude) les douleurs dorsales ainsi que les atteintes vasculaires. Il faut noter que les TMS affectant le dos sont inscrits sur la liste de 6 pays sur 14 : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Espagne, Finlande.

L'analyse des TMS à travers les listes de maladies professionnelles a toutefois ses limites et la comparaison entre les pays est difficile.

D'abord, les listes de maladies professionnelles ne sont pas organisées de manière identique d'un pays à l'autre. Certains Etats membres déclinent de manière très précise les différents TMS qu'ils reconnaissent. D'autres listent les pathologies par grands groupes sans entrer dans le détail. Cela ne signifie pas que les premiers reconnaissent davantage de TMS que les seconds.

D'autre part, la plupart des Etats membres ont un système « complémentaire » ou « ouvert » de reconnaissance des maladies professionnelles. Ainsi, une personne atteinte d'une affection qui ne figure pas sur la liste pourra néanmoins obtenir réparation, si elle en apporte la preuve de l'origine professionnelle de la maladie dont elle souffre.

Telles sont les limites de cette synthèse qui se borne à donner une photographie générale de la question des TMS en Europe.

¹⁴ DIARIO DA REPUBLICA. *Listas das doencas profissionais*. Disponible sur : <http://www.seg-social.pt/>

¹⁵ DWP. *List of prescribed diseases*. Disponible sur : http://www.dwp.gov.uk/advisers/ifpa/techguides/2004/db1_apr.pdf

¹⁶ CENTRUM PRACOVNIHO LEKARSTVI. OCCUPATIONAL DISEASES. Disponible sur : http://www.szu.cz/chpnp/pages_en/NZP/NZP_en.htm

2. Les statistiques

2.1 La population concernée en Europe

Les TMS constituent le problème de santé d'origine professionnelle dont souffrent le plus les travailleurs européens de l'UE15¹⁷. Pour l'année 2000, 34% d'entre eux se sont plaints de douleurs dorsales, 17% de douleurs musculaires dans les bras et les jambes, et 45% ont déclaré travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes.

Par ailleurs, toutes les catégories de travailleurs sont concernées, qu'il s'agisse des indépendants comme des salariés, des hommes comme des femmes.

Parmi les salariés, les titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) sont davantage touchés par ces pathologies. On constate également que les travailleurs des professions intellectuelles et scientifiques sont de plus en plus affectés par des douleurs dorsales. En effet, en 1995, ils étaient 18% à en souffrir tandis qu'en 2000, ils sont 24%. Les techniciens aussi sont de plus en plus affectés par ces pathologies. En 1995, 23% d'entre eux estimaient souffrir de douleurs dorsales ; en 2000, ils étaient 31%. La catégorie professionnelle la plus touchée est celle des agriculteurs (57%). Mais les secteurs de la construction, de la santé et du travail social sont aussi très concernés par les TMS.

Les douleurs de la nuque et des épaules touchent un quart des travailleurs européens (23%) et particulièrement les travailleurs manuels et agricoles. Dans les nouveaux Etats membres, le pourcentage de travailleurs qui se plaignent de douleurs dorsales et de douleurs musculaires dans la nuque et les épaules est le même que dans l'Union européenne des 15. En revanche, les travailleurs des nouveaux Etats membres seraient davantage touchés par les douleurs musculaires des membres inférieurs que les travailleurs du reste de l'Union élargie¹⁸.

2.2 La reconnaissance des TMS comme maladies professionnelles

Selon Eurostat¹⁹, les cas de TMS reconnus comme maladie professionnelle les plus communes sont les ténosynovites de la main et du poignet et les épicondylites du coude. En 2001, dans 12 Etats membres (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) 5 379 cas de ténosynovites de la main et 4 585 cas d'épicondylites du coude ont été reconnus comme maladie professionnelle. De plus, 2 483 cas de syndrome de tunnel carpien ont été reconnus. En extrapolant ces chiffres à l'Union européenne (UE 15), on obtient environ 8 900 cas de ténosynovites, 7 600 cas d'épicondylites et 4 100 cas de syndrome de tunnel carpien. Pour Eurostat, les facteurs causaux pour la ténosynovite et l'épicondylites sont le travail répétitif (91%), la posture de travail (1%), les vibrations mécaniques (1%) et les facteurs biomécaniques (6%).

Dans une étude²⁰ publiée en 2002, Eurogip a comparé, sur la période 1990-2000, les maladies faisant l'objet du plus grand nombre de demandes de reconnaissance d'une part et les plus reconnues d'autre part dans plusieurs pays européens. En 2000, les pathologies les

¹⁷ PAOLI, MERLLIE. *Troisième enquête européenne sur les conditions de travail 2000*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001, 86 p. Format PDF. Disponible sur :

<http://www.fr.eurofound.eu.int/publications/files/EF0121FR.pdf>

ISBN 92-897-0130-7

¹⁸ PAOLI, PARENT THIRION. *Conditions de travail dans les pays adhérents et candidats*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003, 128 p. Format PDF. Disponible sur :

<http://www.fr.eurofound.eu.int/publications/files/EF0306FR.pdf>

ISBN 92-897-0225-7

¹⁹ EUROSTAT. *Work and health in the EU : a statistical portrait. Data 1994-2000*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 2004, 128 p. Format PDF. Disponible sur : http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-57-04-807/EN/KS-57-04-807-EN.PDF

ISBN 92-894-7006-2

²⁰ EUROGIP. *Les maladies professionnelles dans 15 pays européens*. Paris : Eurogip, 2002, 52 p.

plus déclarées concernaient les TMS et les affections ostéoarticulaires (cités en position n°1 sur toute la période –de 1994 à 2000- par 6 pays sur 10).

On retrouve logiquement les TMS et affections ostéoarticulaires dans le classement des maladies professionnelles les plus reconnues en Europe. Les TMS occupent en effet la première place en Belgique, en Espagne (les TMS y représentent en 2000 75% des maladies professionnelles reconnues), en Finlande, en France, au Luxembourg, en Suède. En revanche dans 4 pays, les TMS ne figurent pas parmi les cinq pathologies les plus reconnues. Il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce et le Portugal. En 2000, les TMS représentaient au Danemark et en Italie la 3^{ème} pathologie la plus reconnue.

Afin de voir l'évolution de la part des TMS sur l'ensemble des cas de maladies professionnelles reconnus ces dernières années, les statistiques publiées par les organismes d'assurance Accidents du travail – maladies professionnelles pour plusieurs Etats membres ont été analysées.

Tableau 2 : Part des TMS dans l'ensemble des cas de maladies professionnelles reconnus²¹ entre 2000 et 2004

	2000	2001	2002	2003	2004
ALLEMAGNE					
TMS	933		980	926	846
Total MP	16 414		16669	15 758	15832
Part des TMS	5,68%		5,9%	5,9%	5,3%
AUTRICHE					
TMS		<108	<122	<159	
Total		1 395	1 402	1 178	
Part des TMS		<7,8%	<8,7%	<13,5%	
BELGIQUE					
TMS			1 691	1 316	747
Total			3 624	3 340	2 358
Part des TMS			46,7%	39,4%	31,7%
ESPAGNE					
TMS				22 899	24 814
Total				26 857	28 728
Part des TMS				85%	86%
FRANCE					
TMS		26 060	21 948	26 674	
Total		34356	31 339	34 642	
Part des TMS		75,8%	69,8%	77%	
LUXEMBOURG					
TMS		6	5	6	
Total		26	80	30	
Part des TMS		23%	6,25%	20%	
REPUBLIQUE TCHEQUE					
TMS	634	552	562	518	375
Total	1 751	1 677	1 600	1 558	1 388
Part des TMS	36,2%	32,9%	35,2%	33,3%	27%

²¹ Tous ces chiffres figurent dans des documents réalisés par les organismes d'assurance ATMP

On constate une grande disparité entre les Etats membres.

L'Allemagne et l'Autriche semblent être des exceptions, compte tenu du peu de cas de TMS reconnus comme maladie professionnelle et au regard des statistiques concernant les 6 autres Etats membres, notamment la France et l'Espagne dont la part des TMS est égal ou supérieure à 70%.

En Allemagne²², et c'était déjà le cas en 1994, 1996, 1998 et 2000, le nombre de cas de TMS reconnus est très faible pour la période 2000-2004. Il faut en effet signaler la particularité suivante : certaines pathologies, comme les affections de la peau ou les maladies obstructives respiratoires et les TMS sont fréquemment déclarées mais relativement rarement reconnues comme maladies professionnelles. Selon la réglementation relative à la liste des maladies professionnelles, toutes ces pathologies ne peuvent être reconnues que lorsqu'elles sont d'une gravité telle qu'elles contraignent l'assuré à abandonner toute activité dangereuse.

En Belgique et en République tchèque, le nombre de cas de TMS reconnus a sensiblement baissé ces dernières années. Cependant, en Belgique, les affections ostéoarticulaires dues aux vibrations représentent encore plus de 30% du total des cas reconnus en 2004. Selon Prevent²³, les TMS sont manifestement encore sous-déclarés et sous-estimés. En République tchèque, les TMS représentent, en 2004, 27% des cas reconnus.

L'Espagne et la France, quant à elles, ont connu ces dernières années une forte augmentation des TMS. Dans les deux pays, ces maladies sont de loin les plus reconnues. D'ailleurs, la progression du nombre de reconnaissances durant les années 1990 fut liée au développement des TMS et à la prise de conscience des problèmes que posent ces pathologies. En France, le nombre de demandes de reconnaissance s'accroît d'année en année. Par ailleurs, les TMS figurent aussi en première place des maladies les plus reconnues avec presque 70% des cas pour l'année 2002.

Dans les Etats membres de l'Union européenne pour lesquels le nombre de cas reconnus n'était pas disponible²⁴, il a été décidé d'analyser le nombre de cas déclarés pour voir l'évolution des TMS.

Tableau 3 : Part des TMS dans l'ensemble des cas de maladies professionnelles déclarés entre 1990 et 2004

	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
DANEMARK								
TMS		7800	6765	6851	7340	6309	5511	
Total		14456	12635	12856	13590	12566	11413	
Part des TMS		54%	53,5%	53,3%	54%	50,2%	48,3%	
FINLANDE								
TMS	1859		1356			1360		
Total	4131		5215			4807		
Part des TMS	45%		26%			28%		
PAYS BAS								
TMS					2698	2278	2333	2214
Total					5593	5335	5973	5788
Part des TMS					48,2%	42,7%	39,1%	38,3%

²²EUROGIP. *Les maladies professionnelles dans 15 pays européens*. Paris : Eurogip, 2002, 52 p.

²³ PREVENT. *Maladies professionnelles. Les tendances en 2004*. Prevent Actua, 18/05/2005, n°14, p. 5

²⁴ La Finlande et le Danemark ne disposent pas de ces informations en anglais

Au Danemark, le nombre de TMS déclarés a tendance à diminuer ces dernières années même si la baisse ne semble pas particulièrement importante.

En revanche, en Finlande²⁵ la baisse est très sensible. En effet, les TMS ont atteint un pic en 1990 avec 4131 cas ce qui représentait 45% des nouveaux cas de maladies professionnelles. En 1999, le nombre de TMS avait été divisé par deux (1356 cas) et représentait ainsi 26% des nouveaux cas déclarés. Depuis, la part des TMS reste stable avec 28% en 2002. Malgré une baisse sensible, les TMS demeurent les maladies professionnelles les plus courantes, notamment les téno-synovites et péricardites.

Les Pays-Bas²⁶ n'ont pas d'assurance spécifique pour les accidents du travail – maladies professionnelles, mais un registre national recense les cas déclarés par les médecins spécialisés en médecine du travail. Le nombre de TMS a été divisé par deux entre 2000 et 2005. En 2001, les TMS représentaient 48,2% des maladies professionnelles enregistrées, 42,7% en 2002, 39,1% en 2003 et 38,3% en 2004. Les raisons de cette baisse sont difficiles à analyser mais il semblerait que, du moins pour les problèmes de dos, ce soit les améliorations réalisées sur les postes de travail qui en soit la cause.

A partir des tableaux 2 et 3, on peut affirmer que ces dernières années, le nombre de personnes affectées par les TMS a beaucoup augmenté en Europe, représentant dans la plupart des pays étudiés une forte part des maladies déclarées ou reconnues. Cela dit, il existe une grande disparité entre les quelques Etats qui semblent avoir contenu ce phénomène jusqu'à constater une baisse sensible du nombre de cas et ceux qui connaissent aujourd'hui une véritable épidémie.

Conclusion

Malgré une baisse sensible dans certains Etats membres, les TMS demeurent les principales maladies d'origine professionnelle en Europe. C'est pourquoi ces pathologies constituent aujourd'hui l'une des priorités de la prévention des risques professionnels, tant au niveau européen que dans les Etats membres. Pourtant, l'origine multifactorielle (biomécanique, organisationnelle et psychosociale) des TMS rend difficile la mise en œuvre de mesures de prévention efficaces au sein des entreprises car il s'agit bien souvent de remettre en question toute l'organisation du travail.

Au niveau européen, un certain nombre d'actions a déjà été mené. Du point de vue réglementaire, plusieurs directives s'attachent à prévenir le risque. La directive cadre 89/391 fournit un cadre général pour l'identification et la prévention des risques sur le lieu de travail ; la directive 90/269 porte sur l'identification et la prévention des risques liés à la manutention manuelle ; la directive 90/270 concerne l'identification et la prévention des risques liés au travail sur écran de visualisation ; et la directive 89/654 comprend des prescriptions minimales pour l'aménagement des postes de travail, le siège, la température et l'éclairage. De plus, en 2000, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, a organisé sa campagne annuelle d'information sur le thème des TMS avec le slogan « Tournez le dos aux TMS ». Ce thème sera à nouveau à l'honneur pour la campagne de 2007. En 2004, la Commission européenne, consciente des enjeux humains et financiers liés à l'ampleur des TMS, a lancé une consultation sur ce thème auprès des partenaires sociaux les sollicitant sur l'élaboration éventuelle d'un outil législatif contraignant afin de mieux prévenir les TMS au travail. Enfin, en novembre 2005, un accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de TMS dans l'agriculture a été signé entre les partenaires sociaux de l'agriculture de l'Union européenne (EFFAT, GEOPA-COPA). En attendant, le nombre de

²⁵FIOH. *Occupational diseases in 2002 : new cases of occupational diseases reported to the finnish register of occupational diseases*. Helsinki : FIOH, 2004, 62 p. Format PDF. Disponible sur <http://www.ttl.fi/NR/rdonlyres/AF1A239E-A09D-47AB-9F69-16ED2B6D12ED/0/Occupational.pdf>

²⁶NEDERLANDS CENTRUM VOOR BEROEPSZIEKTEN. Alert report on occupational diseases. Amsterdam : Nederlands centrum voor Beroepsziekten, 2005

travailleurs affectés par les TMS continue de croître en Europe et plus généralement dans tous les pays industrialisés.